

*Interpellation présentée par le député:
M. Pierre Kunz*

*Date de dépôt : 8 septembre 2007
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Les SIG veulent augmenter le prix de l'électricité; quelles sont les raisons profondes de la hausse de tarif annoncée ?

Cette interpellation s'adresse à M. Robert Cramer, chef du DT, département de tutelle des SIG

Rappel

Depuis plusieurs mois, des informations, distillées par le Conseil d'Etat et les SIG dans les médias conformément à un plan qui semble parfaitement étudié, préparent la population genevoise à ce qui est annoncé comme « une hausse inéluctable et prochaine du prix de l'électricité ». Cette hausse est justifiée par « l'augmentation des coûts d'approvisionnement constatée sur les marchés internationaux ».

Ces informations ne laissent pas d'inquiéter les consommateurs et d'intriguer les observateurs. Les consommateurs parce qu'ils savent que l'électricité livrée par les SIG est déjà une des plus coûteuses du pays. Les observateurs parce que ceux-ci d'une part n'ont pas constaté sur les marchés internationaux la hausse des prix invoquée et d'autre part éprouvent bien de la peine à trouver de la cohérence entre les affirmations des autorités genevoises et les repères dont ils disposent.

Quels sont ces repères ? Ils sont de deux ordres, les premiers de caractère historique, les seconds récents.

Repères historiques

Chacun se souvient qu'il y a quelques années les SIG croulaient sous le poids d'une dette frisant le milliard de francs. Or celle-ci a été remboursée régulièrement et largement depuis le début de la décennie.

Comment ? Non pas moyennant une gestion interne plus efficace mais grâce à l'exigence auprès de son fournisseur EOS de rabais très importants (réduction de près de la moitié du prix d'achat de l'électricité auprès de EOS dont les SIG sont actionnaires), rabais dont les consommateurs n'ont jamais profité. Ces rabais ont certes eu un effet très bénéfique sur le passif du bilan et la situation financière des SIG mais ils ont gravement réduit les marges du fournisseur et limité sa capacité d'investissement. **On peut d'ailleurs légitimement se demander si cette opération est conforme au droit dans la mesure où manifestement les actionnaires d'EOS ont vu la valeur de leur société réduite par des manipulations financières et commerciales, manipulations étonnamment cautionnées par son conseil d'administration.**

Les analystes reconnaissent depuis quelques années une amélioration de la gestion des SIG dont le fonctionnement a été amélioré et dont les frais généraux et financiers sont mieux sous contrôle. Mais ces mêmes analystes sont d'avis que le personnel des SIG reste excessif et que la masse salariale, sur un marché concurrentiel et ouvert, devrait et pourrait être réduite d'au moins un cinquième.

Repères récents

A la fin du mois d'août, la presse romande dévoilait que le conseil d'administration des SIG, fort « des bons résultats de la société et de sa santé financière », avait décidé d'accorder à ses cadres de larges bonus totalisant plusieurs centaines de milliers de francs.

Le 5 septembre dernier, un hebdomadaire genevois annonçait que « les SIG veulent augmenter de 16 % l'électricité ».

Le samedi 8 septembre, un quotidien romand publiait un article indiquant que « Motor-Colombus a la solution pour créer le groupe ouest énergie », un pôle énergétique qui devrait réaliser un chiffre d'affaires de 8,3 milliards de francs. EOS disposera dans ce groupe de 30 % du capital-actions et devra donc prendre en charge à l'avenir les investissements du groupe dans la même proportion.

Que conclure ?

Au vu de ce qui précède, on est logiquement conduit à conclure que l'augmentation de prix annoncée par les SIG n'a pour origine ni une hausse des coûts d'approvisionnement sur les marchés internationaux, ni des problèmes de marges chez SIG mais bien une cause historique. A savoir les problèmes que la politique de « dumping » imposée à EOS par les SIG et ses autres actionnaires au cours des dernières années, dumping qui a mis EOS dans une situation financière telle que cette entreprise n'a plus les moyens de faire face sans reconstitution de ses marges aux défis de la libéralisation du marché helvétique. **D'où l'obligation pour les SIG, qui n'entendent pas prendre de mesures d'économie dans leur gestion interne, de payer leurs achats d'électricité à EOS à des prix plus élevés dès l'an prochain et de répercuter la hausse sur les consommateurs du canton.**

Question

Le Conseil d'Etat est-il en mesure d'apporter un démenti formel et chiffré à cette conclusion ?